



HAL
open science

L'insulte et l'injure vues comme genres brefs, et leur mise en discours

Béatrice Fracchiolla

► **To cite this version:**

Béatrice Fracchiolla. L'insulte et l'injure vues comme genres brefs, et leur mise en discours. Colloque international Le genre bref: son discours, sa grammaire, son énonciation, Département de Lettres Françaises de l'Université Aoyama gakuin (Tokyo); Société de Lettres Françaises d'Aoyama (Tokyo), Mar 2017, Tokyo, Japon. pp.173-188. hal-01719473

HAL Id: hal-01719473

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01719473>

Submitted on 9 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'injure et l'insulte vus comme genres brefs, et leur mise en discours

Fracchiolla Béatrice

Université de Lorraine, CREM EA 3476

Résumé

En partant des travaux déjà réalisés sur la montée en tension de la violence verbale dans sa phase de production (travaux de Auger, Fracchiolla, Moïse et Romain, 2008 ; 2013 en particulier), l'insulte et l'injure seront étudiées en tant que genres brefs à travers les caractéristiques de leurs formes syntaxiques, conversationnelles, interactionnelles, pragmatiques. On verra en particulier l'obligation d'implicite et l'essentialisation structurelle qui les caractérisent, en lien avec une brièveté qui va de pair avec l'obligation pragmatique dans laquelle on se trouve de vouloir les rendre, d'un point de vue illocutoire, rapidement identifiables. L'insulte est ainsi souvent d'autant plus efficace qu'elle est monolexicale et donc brève et directe. Ce fait conduit à interroger d'un point de vue syntaxique l'opposition entre le caractère souvent ressenti comme d'autant plus agressif, impoli des actes de langages dès lors qu'ils sont directs, par comparaison aux vertus de politesse et de bienséance que l'on associe généralement a contrario aux actes de langages les plus indirects.

Injury and insult seen as brief genres, and their utterance.

Starting from the work already done on the increasing tension of verbal violence in its production phase (works by Auger, Fracchiolla, Moïse and Romain, 2008, 2013 in particular), insult will be studied as short genre through the characteristics of its syntactic, conversational, interactional, pragmatic forms. We will see in particular the implicit obligation and the structural essentialization that characterize insults, linked to a brevity that goes hand in hand with the pragmatic obligation in which we find ourselves wanting to render them, from an illocutionary point of view., quickly identifiable. The insult is thus often all the more effective because it is monolexical and thus brief and direct. This fact leads us to question from a syntactic point of view the opposition between the character often felt as all the more aggressive, the impolite acts of language as they are direct, compared to the virtues of politeness and propriety that we generally associate a contrario with the acts of the most indirect languages.

日本語の題目と要旨; Titre et résumé en japonais (Pour les non-japonophones, nous nous en occuperons)

Mots clés

Violence verbale, insulte, genres brefs, pragmatique discursive, politesse.

Verbal violence, insult, brief genres, discursive pragmatics, politeness.

キーワード：日本語.

1 Introduction

Mainueneau distingue deux principaux types de genres : conversationnels et institués (2007). C'est à la dimension conversationnelle que je vais ici m'intéresser à travers un travail sur l'insulte et l'injure, qui s'inscrivent normalement dans le cours d'échanges interactionnels. Le cadre théorique est constitué par les travaux menés au sein du groupe de recherche sur la violence verbale depuis le début des années 2000, constitué à l'origine de Claudine Moïse, Christina Schultz-Romain, Béatrice Fracchiolla et Nathalie Auger. Les travaux menés ont permis d'aboutir à une modélisation de la violence verbale (2008, 2013, etc.) d'un point de vue linguistique et dans sa dimension discursive¹. Le cadre théorique de nos analyses se fonde sur une conception actionnelle et sociopragmatique du langage (Austin, 1962 ; Searle 1972, 1982). Nous nous attachons à décrire et à comprendre les discours en situation afin d'analyser la construction interactive du sens (Bakhtine, 1977) dans le cadre de l'interaction *conflictuelle*. Nos points d'ancrage théoriques sont articulés à partir des outils de l'analyse conversationnelle (Sacks, Schegloff et Jefferson, 1974 ; Kerbrat-Orecchioni, 1990, 1992, 1994, 1996, 2005), de la théorie de la politesse (Brown et Levinson, 1978, 1987) et de l'argumentation (Amossy, 2010 ; Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988 ; Plantin, 1996) mais aussi du concept de la préservation des faces (Goffman, 1973ab) et de l'analyse des actes de qualification péjorative (Laforest et Vincent, 2004).

Nous avons remarqué au cours de nos recherches que parler de violence verbale se résumait pour la plupart des interlocuteurs, à parler d'insultes et d'injures, en particulier à partir des gros mots (Lagorgette, 2002 ; Rosier, 2011) renvoyant souvent dans les médias à des situations interpersonnelles, interactionnelles, d'agression à

l'égard d'autrui, d'attaque (par exemple sur la scène politique publique ou lors de débats télévisuels).

J'expliquerai d'abord le schéma de montée en tension verbale que nous avons développé puis, j'expliciterai dans un second temps la différence que l'on peut faire entre insulte et injure, en particulier d'un point de vue interactionnel et relationnel, en introduisant une différence entre montée en tension fulgurante et les autres types de montée en tension par rapport à l'injure et l'insulte. Je me fonderai pour cela sur l'entrée « injure » rédigée pour le dictionnaire de la violence (Fracchiolla, in Marzano, 2011).

L'objectif est de comprendre ce que l'injure et l'insulte, considérées ici comme genres brefs, produisent lorsqu'elles sont mises en discours, d'un point de vue pragmatique et de la théorie des actes de langage, dans une perspective dialogique (Bakhtine, 1977), performative (Austin, 1962) et interactionnelle. La question principale revient à questionner la forme des « superstructures » (Teun A. van Dijk (1984) définitoires de l'insulte/injure dans la mesure où : « les superstructures sont des structures globales qui ressemblent à un schéma. À la différence des macrostructures, elles ne déterminent pas un « contenu » global, mais plutôt la « forme » globale d'un discours. Cette forme est définie, comme en syntaxe, en termes de catégories schématiques » (1980).

2. Ce que l'on nomme montée en tension de la violence verbale

Après avoir été essentiellement le fruit d'une construction sociale, la violence devient dans les années 1990 un objet d'études scientifiques. Elle devient alors aussi, au-delà des simples faits de langue comme les gros mots, objet discursif. C'est alors qu'émerge la notion de violence verbale discursive, qui est beaucoup plus implicite et provient du constat que certains discours *étant* violents, il est important d'en saisir les mécanismes.

À travers nos recherches et notre étude de la violence verbale dans différents contextes de réalisation², nous avons pu mettre en évidence que la violence verbale est

² Diverses situations de terrain : violence verbale et institution (Auger et Romain, 2013 ; Fracchiolla et

le résultat d'un certain type et d'une certaine forme de montée en tension contextualisée, qui se décline à travers une série d'éléments de natures différentes.

2.1 Être ou ne pas être insulté

Dans la mesure où c'est à travers le cadre contextuel de la réalisation de sa montée en tension que la violence verbale se trouve performée, l'indicateur spécifique de sa réalisation est la réaction de l'interactant à la production linguistique (multimodale) de son interlocuteur. Or, si cette réaction est bien constituée d'un « ressenti » de violence verbale (empreint de subjectivité, de représentations associées), elle n'est pas en soi un indicateur de l'intentionnalité du premier interactant, mais reste néanmoins un indicateur d'amorce de montée en tension conflictuelle. À savoir, on peut être blessé par des mots dont l'intention première n'était pas de blesser, et l'on peut ne pas être blessé par des mots dont l'intention première était de blesser.

Nous avons ainsi modélisé la violence verbale en deux grandes catégories. Le premier type de violence verbale serait intentionnel. C'est-à-dire, délibérément voulu et recherché comme tel par le locuteur énonciateur. Le second type de violence verbale serait non intentionnel. Dans ce cas la violence verbale n'apparaît pas dans la visée énonciative, mais elle est néanmoins ressentie par le récepteur destinataire. Le malentendu en est une source répertoriée. Nous allons maintenant nous intéresser aux formes de la violence verbale intentionnelle.

2.2 Les formes de la violence verbale intentionnelle

Elle est constituée de trois types de violence verbale (Moïse, Schultz-Romain, Auger, Fracchiolla 2008 et 2013) que l'on peut définir de manière séparée mais qui, loin d'être hermétiques, s'alimentent la plupart du temps les uns les autres à travers différents usages pragmatiques directs ou indirects d'actes menaçants.

Romain, 2013 ; Moïse et Gamet, 2013), violence verbale et communication électronique (Fracchiolla et Romain, 2013 ; Moïse et Romain, 2011), violence verbale et discours politique et médiatique (Fracchiolla, 2008, 2011, 2012), violence verbale et milieu scolaire (Auger et Romain, à paraître ; Romain, à paraître ; Rey, Romain et De Martino, à paraître), violence verbale et espaces publics (Moïse, 2012), violence verbale et interculturel (Auger et Romain, 2010, 2011), violence verbale et éthologie (Fracchiolla, dans ce même ouvrage), violence verbale et genre (Moïse, 2002), violence verbale et violence sexuelle (Gamet et Moïse, 2010), etc.

Le premier type est *la violence verbale fulgurante*, définie comme une montée en tension contextualisée qui peut se décliner à travers différentes étapes (incompréhension, négociation, évitement, renchérissement, renforcement, etc.). Chacune de ces étapes est elle-même marquée par des déclencheurs de conflits (matériels ou symboliques), des marqueurs discursifs de rupture (durcisseurs, mots du discours, effets syntaxiques, prosodie, etc.) et des actes de langage dépréciatifs directs (harcèlement, mépris, provocation, menace, déni, insulte, etc.) à visée principale de domination. Un des genres interactionnels concernés est la dispute.

Le second type est *la violence verbale polémique*. Celle-ci repose sur des actes de langage indirects et implicites, une argumentation et des figures de rhétorique à visée polémique et persuasive. Elle occupe surtout le champ de la politique et de l'humour. Elle repose sur une dimension vexatoire à l'adresse d'un groupe ou d'une personne (ironie, réfutation, arguments *ad hominem*, etc.). Le pamphlet constitue un bon exemple des genres auxquels on pourrait l'associer.

Le troisième type est *la violence verbale détournée* (très présente en milieu scolaire et politique par exemple). Elle s'actualise dans des interactions consensuelles et coopératives feintes et ambiguës (ironie, compliment, éloge, flatterie, hyperpolitesse, implicite, etc.) à valeur illocutoire contraire et enchâssée à des fins de manipulation et de harcèlement. Pour cette raison, il n'y a pas de genre typiquement associé à la violence détournée.

2.3 La violence verbale non intentionnelle

On classe dans cette catégorie essentiellement deux formes de violence verbale. Tout d'abord, les malentendus déclenchés par des éléments extérieurs à l'interaction elle-même sans marque linguistique verbale, paraverbale ou mimogestuelle repérable qui permettrait de dire qu'une intention était présente – au contraire, par exemple, de l'ironie³.

³ En revanche on peut très bien être dans la situation d'un malentendu a contrario, au bénéfice du destinataire récepteur : par exemple quelqu'un qui tiendrait des propos ironiques sur quelqu'un d'autre qui ne les percevrait pas comme tel et où l'ironie, donc, serait manquée.

On y trouve ensuite les réactions qu'on nomme : « réactions pathogènes auto-déclenchées » (Fracchiolla *et al.*, 2013). Elles proviennent de l'état subjectif dans lequel se trouve le sujet énonciateur à un moment T, sans aucune cause extérieure apparente⁴ en lien avec la situation où apparaissent ces formes constitutives de ce que nous avons appelé la violence verbale fulgurante extrême.

Pour résumer, la violence verbale résulte en général d'un point de vue contextuel d'une séquence de montée en tension plus ou moins longue, tension à laquelle au moins un des énonciateurs-locuteurs, voire les deux, a été soumis. L'une des caractéristiques de cette situation est que le champ de tension auquel l'un est soumis peut de manière tout simplement éthologique (comportementale) s'étendre à l'autre.

Les moteurs de cette montée en tension sont constitués par les différents contextes et territoires – la notion de territoire peut s'entendre au sens spatial, temporel, sensoriel, etc., les intentions et les enjeux de chacun des interactants – c'est-à-dire qui prennent en compte l'histoire interactionnelle partagée et propre à chacun, le thème interactionnel mais aussi le contrat communicationnel et la position hiérarchique des uns par rapport aux autres – les émotions, dont l'agressivité (attaque : domination, protection, peur, etc. ; réaction : frustration, injustice, etc.), la prise en compte ou pas des normes de politesse, normes culturelles et sociales (lois, règlements, rituels conversationnels, etc.).

Les manifestations conversationnelles (linguistiques) de cette montée en tension s'observent à travers les malentendus interactionnels (expression dans laquelle sont inclus les malentendus culturels, les représentations, malentendus sociolinguistiques), mais aussi les effets pragmatiques des actes menaçants (provocation, reproche, mépris, dénigrement, menace, insulte, etc.), ainsi que dans les faits de langue (compétences linguistiques, mots d'adresse : potentiels de violence ; gros mots : vulgarité ; mots du discours : « voilà », « ok », etc. ; implicites : ordre/requête, reproche/conseil ; prosodie :

⁴ A priori seulement, car le harcèlement qui est fondé sur la répétition de faits parfois anodins, peut se trouver classé comme l'un des effets possibles de cette catégorie d'actes de langage.

hauteur, rythme, débit, durée, pauses, ruptures, etc. ; procédés argumentatifs et gestualité : gestes, postures, mimiques, proxémique).

3. Particularités de l'insulte et de l'injure dans le champ de la violence verbale

Si l'on observe à présent les insultes standards exclamatives du type : « salop ! » « connard ! » etc., on constate qu'elles sont aisément reconnaissables comme telles et participent généralement de la violence verbale ci-dessus définie comme fulgurante. L'une des principales caractéristiques de l'insulte comme insulte d'un point de vue typologique est donc de se suffire à elle-même, d'être souvent monolexicale (on ne peut pas faire plus bref, comme énoncé) ou constituée en locution (« espèce de » + insulte) et exclamative. Dans cette forme-là, et à travers différentes formes lexicalisées (monosémiques), l'insulte est modélisante et paroxystique du genre bref. Je rejoins ici la position de Stalloni (2007) pour qui l'on pourrait définir les genres « brefs » à partir de certaines caractéristiques structurelles de base, partagées et pour qui le propre d'un genre bref serait de les réactualiser à sa sauce pragmatique personnelle – ce qui advient avec l'insulte comme avec l'injure.

Par ailleurs, même si on le retrouve de manière développée, par exemple soit sous la forme d'un acte de langage indirect (ironie marquée) soit sous la forme d'un acte de langage plus développé : « espèce de » + x (attestée à partir de 1705 voir Milner, 1978 ; Rosier 2002a, Larguèche 1993) ou encore « bande de... » + y (attestée à partir de 1718), on remarque néanmoins que la force illocutoire de l'insulte porte sur un élément sémantique isolable de manière simple qui peut, ou non, être développé.

L'insulte naît le plus souvent d'une association coordonnée et simultanée entre une situation, une énonciation et au moins deux personnes : comme de dire : « merci mon gros » à un policier maigrichon pendant qu'il verbalise. Une autre des caractéristiques de l'insulte est de prendre le contrepied du sens premier de certains mots qui sont utilisés alors dans un sens axiologique négatif/péjoratif. Par exemple : « une grosse glace » et « une grosse dame » ne donnent pas le même sens axiologique à « grosse ». Aussi, la créativité est centrale dans « l'art de l'injure » (Lagorgette, 2002 : 124).

Insulter comme injurier « ont en fait une fonction métadiscursive, une fonction de commentaire dans la mesure où elles décrivent l'emploi d'autres substantifs dans le discours direct ». Ainsi, parler d'une fillette à propos d'une petite fille ne suscite aucune remarque, alors que parler de « fillette » à propos d'un homme est considéré comme une insulte (Lagorgette, 2002 : 123). Elles « décrivent une prise de parole et la classent dans une catégorie spécifique, tout en portant un jugement sur l'opération effectuée ». Cette remarque conduit D. Lagorgette à prendre une option, que je suivrai, qui est de réserver 'insulte' pour les agressions verbales et injure pour toutes les autres (Lagorgette, 2002 : 124). Après les avoir distinguées – voir ci-après, cela nous conduira progressivement à employer de manière indifférenciée l'un et l'autre terme comme désignant, dans la perspective de l'étude des genres brefs qui nous occupe ici, une agression de type d'abord verbal.

Les insultes directes sont structurellement liées à la brièveté ; c'est leur sémantique même qui est considérée comme insultante, s'accompagnant de la dimension d'un sens figé en langue : « connard/connasse » ; « salop /salope », etc. Ces substantifs sont immédiatement repérables par l'allocutaire comme une attaque à son encontre et « selon un procédé analogique marqué par l'emploi d'un vocatif » (D. Perret, 1968 : 11). Comme l'explique E. Edouard dans son *Dictionnaire des injures*, les insultes sont « des vocables » qui sont « reconnus comme péjoratifs ». Néanmoins, même s'il existe des groupes nominaux « insultes directes usuelles », la liste qui se constitue n'est pas close. Cette liste d'insultes « associe métaphoriquement l'allocutaire (quel qu'il soit) à un élément déprécié, explicitement reconnu comme tel par le groupe social de référence (véritable domaine de définition d'un monde possible) » (Lagorgette, 2002 :125).

Les termes parents, voire synonymes que sont « insulte », « injure », « outrage », « invective »... désignent de manière équivalente un certain type de paroles proférées, qui ne renvoient pas exclusivement à des mots reconnus en soi comme grossiers mais sont identifiables comme verbalement violentes dans leur ensemble. On reconnaît l'injure en général comme un phénomène oral, comportemental, spontané et immédiat,

qui est associé à la violence physique ou au contraire s'en distingue comme un moindre mal (Larguèche, 2009). Par ailleurs, dans un certain sens (juridique) spécialisé, l'injure rejoint le champ notionnel de l'outrage⁵ (Desmons & Paveau, 2008). La plupart des travaux portant sur l'injure s'intéressent dans les faits à des formes lexicales impliquant un jugement de valeur négatif – sous-ensemble de la catégorie des axiologiques (Kerbrat-Orecchioni, 1980) qui désignent les termes impliquant tout jugement de valeur, négatif comme positif. Comprendre l'injure nécessite ainsi de prendre en compte de nombreux facteurs pragmatiques (Rosier et Ernotte, 2001 ; Lagorgette, 2002 ; Laforêt et Vincent, 2004 ; Auger, Moïse, Fracchiolla, Schultz-Romain, 2008a et 2008b, etc.), ce qui mène à y voir avant tout un acte social porteur de conséquences (Laforêt & Vincent, 2004). Ma première réflexion sur l'injure s'intéressait aux effets qu'on lui reconnaît (Fracchiolla 2011). Si le terme « injure » est souvent d'abord reconnu comme une qualification péjorative (Laforêt & Vincent, 2004), l'injure est aussi un projectile verbal (Larguèche, 1983) et désigne en même temps « la nature d'un certain effet et ce qui est la cause de cet effet » (Larguèche, 2009).

3.1 Pragmatique de l'injure

« L'injure possède toujours une force illocutoire *voulue* par celui qui l'énonce (Austin, 1962), qui souhaite produire un effet injurieux sur son interlocuteur, et que l'injure soit perçue ou non comme telle. Une injure est un acte de langage verbal auquel celui qui injurie (l'injurier) confère certaines vertus réalisantes » (Fracchiolla, 2011). La dimension performative implicite par l'injure renvoie à la notion de foi, de confiance que l'on a – ou non – dans les paroles de qui les a prononcées. L'injure cherche à ce que l'autre se sente être ou devenir ce dont on le traite, parce qu'on l'a formulé ainsi, ce qui lui confère presque des caractéristiques magiques : « parce que je te traite d' "idiot", tu vas te sentir ainsi » (*idem*). Pourtant, l'agresseur n'a pas les moyens de contrôler la réception de son propos qui parfois tombe à plat : « Tu n'es qu'un fonctionnaire de seconde classe ! » : « Eh bien oui, c'est vrai »

⁵ « Espèce de gros pédé ! » crie un automobiliste à un autre automobiliste, et il l'insulte ; à un homosexuel, et il y a injure ; à un agent de police, et il y a outrage. D'une certaine façon, l'injure est

(Kerbrat-Orecchioni, 1980). Ainsi, l'injure qui a échoué n'est pas une injure, elle n'aboutit que lorsqu'elle est reconnue comme telle par le(s) injurié.e.s. Mais la dimension performative de l'injure est à double tranchant dans ses effets pragmatiques, car en injuriant, l'injuteur s'auto-classe : celui qui traite autrui de « sale arabe » s'auto-classe ainsi lui-même *de facto* comme raciste (Rosier, 2006).

3.2 Injure, insulte, outrage : distinctions dialogiques et pragmatiques

Dans un sens commun et populaire, insulte et injure se valent à peu près l'une l'autre. La plus grande différence reste cependant que l'injure a une étymologie qui renvoie aussi à une blessure physique, faisant couler le sang, et qu'elle a parfois maille à partir avec le droit en fonction des contextes d'énonciation où elle est proférée. Injure vient en effet du substantif latin *jus*, *juris*, n. (droit) droit, justice, avec des dérivés latins qui renvoient au droit, d'où un sens spécialisé et le fait de prononcer une formule rituelle *jurare*, et donc de jurer. Au départ, l'injure était « une formule religieuse à force de loi » (Robert). Les deux verbes *injurio*, *are* et *injurio*, *ari* (*injuria*) signifient faire du tort à, outrager. Enfin, le substantif dont est directement issu le mot injure, *injuria*, *ae*, f. (*injurius*) a pour signifiés principaux injustice ; atteinte à l'honneur ; violation du droit, tort, dommage.

Cette distinction comme la dimension dialogique propre à l'injure est compréhensible à travers les deux exemples suivants : le premier est l'échange de 2006 entre Zinedine Zidane et Materazzi ; le second est l'altercation entre Don Diègue et le Comte dans l'Acte I scène 3 du *Cid* de Corneille.

Lors de la coupe du monde de football 2006, alors qu'il lui tirait le maillot, Zidane dit à Materazzi : « *Si tu veux vraiment mon maillot, je te le donne après le match* ». Ce à quoi Materazzi répondit : « *Je préfère ta putain de sœur* ». Zidane riposta à cela en lui donnant un coup de tête dans le thorax pour venger son honneur et celui de sa soeur. Cette faute de Zidane lui valut une expulsion sur carton rouge ce qui, pour un joueur en finale de coupe du monde, équivaut à une mort symbolique.

personnelle alors que l'outrage est fonctionnel (Monfort, 2008).

Dans la scène du *Cid*, qui se déroule suite au choix de Don Diègue et non du Comte pour devenir gouverneur du Prince de Castille, le différent entre les deux hommes se termine par une accusation du *Comte* : « *ton impudence, téméraire vieillard, aura sa récompense* », accompagnée d'un soufflet, après que *Don Diègue* lui a dit que, *s'il n'a pas obtenu la charge, c'est sans doute qu'il ne la méritait pas*. Incapable de se défendre lui-même en raison de son âge (« Ô rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie... ») *Don Diègue* charge son fils, *Don Rodrigue*, de venger son honneur en demandant réparation au *Comte* dans un duel où il le tue.

Dans les deux cas, le coup de tête de Zidane à Materazzi et le soufflet du *Comte* à *Don Diègue* arrivent comme des actes physiques à visée réparatrice d'une énonciation ressentie comme injurieuse. Si chaque scène se réalise ici en fonction des conditions socioculturelles et dialogiques qui encadrent chacun de ces événements, on perçoit cependant ce qu'elles ont en commun, tant dans la provocation que dans leurs effets (mort symbolique/physique). L'injure constitue une attaque dont l'objectif est d'anéantir autrui par la parole et le fait même qu'elle constitue un objet de délit pour la loi témoigne de la puissance qu'on lui reconnaît. Jusque dans les années 60, en France, le duel était l'un des moyens de demander réparation d'une injure à l'honneur. Le recours au duel démontre à quel point extrême de non retour on peut évaluer les effets de l'injure – pour la réparation de laquelle l'on se montre prêt à mourir. On retrouve encore cette idée dans l'exemple connu et cité par D. Lagorgette (2002 : 124) entre une dame qui se positionne comme sa détractrice et Churchill : « si vous étiez mon mari, je mettrais du poison dans votre thé », à quoi Churchill répond : « si vous étiez ma femme, je le boirai ». En revanche, l'injure qui a échoué n'est par définition pas une injure. Elle n'a pas fait souche et a, d'une certaine façon, oublié d'exister dans le psychisme du récipiendaire (Van Hooland, 2005). Elle n'est pas un mot de la langue – c'est-à-dire qui n'aurait qu'un seul sens, univoque et défini dans le dictionnaire, mais un mot du discours – car un mot peut être ou devenir injure en fonction du contexte ou de la situation (Rosier, 2006). Ainsi, dans la jurisprudence : « vous n'êtes qu'un charlatan » n'est reconnue comme une injure que si elle est adressée à un financier.

Comme on le voit dans les nombreux exemples dont fait état la jurisprudence, à part les expressions ordurières, gros mots, etc. qui sont aisément repérables, l'injure est toujours déterminée par le contexte. Ce rôle du contexte, et en particulier les enjeux juridiques, publics et privés de l'injure, ont été amplement étudiés (Larguèche 2009 ; Lagorgette 2004 ; Desmons & Paveau, 2008, etc.). Auparavant délit du Code pénal, l'injure est définie par rapport à la diffamation dans le cadre de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (art. 29) : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur et à la considération de la personne est une diffamation. Toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure ». Mais cette formulation tend à confondre les termes d'injure et d'outrage. Comme le remarque Lecomte, aucun texte de loi ne donne de définition précise de l'insulte ni de l'outrage (2008). On ne trouve comme indication que des éléments d'interprétation. Il est ainsi dit, par exemple, que l'insulte devient outrage lorsqu'elle est adressée de manière non publique à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public.

L'étymologie d'insulte renvoie à l'origine au mouvement (assaut, sédition) quand l'injure renvoie au résultat (la blessure, la « navrure »). Les deux termes peuvent désigner un même type d'attaque de la part de l'injurier, mais ne désignent pas la même chose du point de vue de l'injurié (la personne à qui est destinée l'injure). L'insulte serait plus grossière et maladroite, plus directe aussi, verbale, mais frontale (« connard », « gros », etc.), alors que l'injure renvoie plus facilement à l'essentiel de l'être, blesse, plus insidieusement. Insulte et injure renverraient ainsi à des choses identiques sur la forme linguistique – sémantique et syntaxique, mais distinctes en ce qui concerne les effets. Ces nuances entre les deux termes étant posées, nous emploierons essentiellement le mot « injure » pour désigner les deux, à propos des genres brefs, considérés dans une perspective pragmatique.

3.3 De l'injure comme genre bref

L'énonciation d'une injure s'inscrit dans le cadre d'une interaction verbale dans laquelle sont impliquées au moins deux personnes et un objet : à savoir : l'injurier,

l'injure et l'injurié. L'injure participe par son contenu même et par sa forme (prosodique, intonation, brièveté) à la violence verbale et peut en être une réalisation à part entière. Les formes injurieuses sont la plupart du temps vocatives et brèves – parce qu'elles nécessitent d'être immédiatement saisies comme une atteinte à la personne ; et pour cette raison, elles sont souvent de formes métaphoriques, métonymiques et souvent hyperboliques – ce qui leur permet d'allier efficacité à brièveté. Il n'est pas rare, ainsi, qu'elles associent la personne visée à des animaux connotés négativement ou à des objets ou substances perçus comme dégoûtants (Laforêt & Vincent, 2004), ainsi : « espèce de sale con ! » ; « salopard ! » ; « toi, le fonctionnaire ! ». La nécessité pragmatique de la brièveté liée à l'injure vient du fait qu'elle est une adresse à autrui et, comme une fléchette sa cible, elle doit atteindre rapidement et sans détour le but qu'elle vise : atteindre l'autre et la ou le blesser. Le ton péremptoire et conclusif est l'un des indices vocaux et prosodiques d'intention insultante. Il va de pair avec la présence à l'écrit d'un point d'exclamation : « Fonctionnaire ! ».

4. Conclusion

Ainsi, Krægen lie clairement la brièveté avec l'obligation d'être rapidement identifiable (c'est le cas pour l'appel d'urgence, le panneau d'interdiction ; et l'interpellation en général) (2016). Cela crée un lien très fort à la temporalité et, en cela, à la circonstance déclarative, plus qu'au contexte ou à la situation d'énonciation elle-même. Au contraire d'un contexte large (historique), qui peut être ou sembler instable, variable, incertain, le fait que les genres « brefs » soient reconnus comme tel est plus stable (par exemple le panneau d'interdiction). On doit donc pouvoir d'autant plus s'y fier, qu'on a peu de moyens sémantiques pour les identifier. Les exemples suivants permettent de voir que le sens est d'abord sémantique, mais que le sens sémantique de leur interprétation est donné par le sens chronologique d'apparition des énoncés : « Il est entré. Jean s'est assis tout de suite » et « Jean est entré. Il s'est assis tout de suite » (Krægen, 2016 : 2). La notion de scénographie (mise en scène des discours) développée par Maingueneau (2007) nous intéresse ici également – en particulier dans le rapport à la créativité, car l'insulte nécessite aussi sa dose de

créativité. Maingueneau développe l'idée que « les paramètres qui constituent les routines résultent en effet de la stabilisation, sous forme de normes, de contraintes, liées à une activité verbale qui s'exerce dans une situation sociale déterminée » (2007 : 30). Cependant, les routines évoluent elles aussi (elles s'inscrivent dans une dimension diachronique qui est sociolinguistique. Par exemple : « ta mère ! » est une insulte, dans sa brièveté. « Ta mère est gentille » n'a plus rien à voir avec une insulte...

Ces analyses m'amènent à formuler une première hypothèse qui est que l'efficacité pragmatique d'une forme brève serait liée précisément à sa brièveté. L'idée est que, plus une formulation linguistique serait brève, plus elle viserait une urgence pragmatique. Dans une dimension interactionnelle et, qui plus est, d'adresse mais aussi d'effet perlocutoire, l'interpellation, le signal d'appel au secours seraient les deux formes les plus concises – et urgentes – « d'appel », de ce type. L'injure viendrait juste après. Soit le schéma interactionnel progressif de montée en tension proposé par Moïse et Laforêt (2013) : « il y a du bruit ici »; « tu fais du bruit » / « tu es bruyant » (forme essentialisante, potentiellement violente verbalement). On remarque dans ce schéma, comme dans l'insulte/injure, le caractère resserré essentialisant du dire pour adjoindre à autrui une qualification péjorative. Cela me conduit à penser que l'on peut voir dans le processus d'essentialisation l'un des noyaux catégoriels du genre « bref », en particulier en tant qu'il se trouve lié à une pragmatique relationnelle de type négatif à l'égard d'autrui. Autrement dit, le genre bref s'accommode très bien de la forme de réductionnisme impliquée linguistiquement par la péjoration d'autrui. A la suite de cela, et pour pousser plus loin : la forme courte (le genre bref) étant nécessairement ramassée, est hyper-implicitatrice. On peut la constituer de cette manière en une classe spécifique d'actes de langage indirects fondés de manière endogène pour pouvoir rentrer dans cette catégorie sur une obligation d'implicite et une essentialisation structurelle, qui peuvent, ensemble ou de manière ponctuelle, fonctionner de pair avec la comparaison, le sous-entendu, l'association, la catégorisation, la comparaison... On retrouve en effet comme nous l'avons dit précédemment, la brièveté dans les injonctions liées au cri d'urgence pour signaler un danger, la mise en garde ; le cri, l'appel au secours,

l'urgence, la douleur aussi. Toutes ces énonciations renvoient à l'expression d'une émotion, d'un ressenti fort, qui déborde. La brièveté correspond à la manifestation/production expressive de soi, vers autrui. C'est pour cela que je pense que le genre bref relève globalement d'une pragmatique relationnelle. Si l'on compare l'insulte (monolexicale) à la catégorie des « messages d'alerte » évoqués, on leur reconnaît aisément la même visée d'efficacité pragmatique (qui se manifeste quand le corps est en mouvement, dans une urgence physiologique/physique et qui se pose comme différent d'un temps comme celui du bavardage, où on prend le temps de développer et qui est plus dans la construction relationnelle). Parallèlement, d'un point de vue syntaxique, la logique admet que plus un acte de langage reçoit de déterminants, plus il serait modalisé (Petit, 2010). Or, plus un énoncé est développé du point de vue de la détermination (c'est-à-dire, plus il y a d'explications, de détails) lors d'une interaction, moins il y a de risques de méprise sur le message, et moins il y a donc de chances pour qu'il s'agisse d'un message verbalement violent. Cela s'observe par exemple en faisant sortir du champ des insultes standards exclamatives des termes du type : « salop ! » « connard ! » etc., normalement aisément reconnaissables comme telles, par l'adjonction du déterminant « mon ». L'expression (« mon salop ! ») devient alors affectueuse, familière, hypocoristique. L'adjonction d'un déterminant possessif la fait donc sortir du champ de l'insulte. C'est également ce qui est apparu lorsque nous avons ajouté à « ta mère ! » le développement « est gentille ».

D'autre part, du point de vue de l'intersubjectivité et de la pragmatique relationnelle, on remarque également que l'injonction, dont la caractéristique est la brièveté, est généralement offensive – on réagit rarement bien à se faire donner des ordres, en dehors de contextes très marqués. Cela renvoie à la différence de perception entre « Pourriez-vous me passer le sel s'il vous plaît ? » et « le sel ! ». Aussi, le corrélat de ma première hypothèse serait aussi que, plus l'adresse est brève et directe plus elle comporte de risque insultant... A la différence de la position qui vise à modaliser, selon laquelle plus on en rajoute, plus on est poli...

Références

- Amossy R., (2010). *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.
- Auger N., Fracchiolla B., Moïse C. & Schultz-Romain C. (dir.), (2008b). « De la violence verbale : pour une sociolinguistique des discours et des interactions », in J. Durand, B. Habert & B. Laks (dir.), Actes du Congrès Mondial de Linguistique Française, Paris 9-12 juillet.
- Austin, J., *Quand dire c'est faire* (1962). trad. fr. Paris, Seuil, 1991. *How to do Things with Words*, Oxford, Oxford University Press, 1962.
- Bakhtine, M., (1977). *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minuit.
- Brown P., & Levinson, (1978). “Universals in language use: Politeness phenomena”, in E. Goody (ed.), *Questions and Politeness. Strategies in social interaction*, Cambridge: Cambridge University Press, p. 56-289.
- Brown P., & Levinson S., (1987). *Politeness. Some universals in language use*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Desmons E. & Paveau M.-A. (dir.), (2008). *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : Violences du langage et polices du discours*, Paris, L'Harmattan.
- Dijk, Teun A. van, (1980). *Macrostructures. An Interdisciplinary Study of Global Structures in Discourse, Interaction, and Cognition*, Lawrence Erlbaum Associates, Publishers, Hillsdale, New Jersey
- Dijk, Teun A. van, (1984). *Prejudice in discourse : an analysis of ethnic prejudice in cognition and conversation*, J. Benjamins.
- Fracchiolla, B., Moïse, C., Schultz-Romain, C., Auger, N., (2013). *Violences verbales*, Rennes, PUR.
- Fracchiolla, B., (2011). Entrée « Injure », in Marzano, M., *Dictionnaire de la Violence*, Paris, PUF.
- Goffman, E., (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*, tome 1 & 2, Paris, éd. De Minuit.
- Kerbrat-Orecchioni C., (1990). *Les interactions verbales*, tome 1, Paris, Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni C., (1992). *Les interactions verbales*, tome 2, Paris, Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni C., (1994). *Les interactions verbales*, tome 3, Paris, Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni C., (1996). *La conversation*, Paris, Seuil.

- Kerbrat-Orecchioni C., (2005). *Le discours en interaction*, Paris, Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni C., (1980). *L'Énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- Kragen, M., « Les genres de discours créent-ils une grammaire exceptionnelle ? », in *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, 167-168, 215- mis en ligne le 01 avril 2016. Consulté le 2-30 novembre 2016.
- Lagorgette D., (2004). « Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale? », *Représentations du sens linguistique*, D. Lagorgette & P. Larrivée (dir.), Munich, Lincom- Europa, 2004, pp. 121-136 ;
- Lagorgette D., (2002). « Les insultes : approches sémantiques et pragmatiques », *Langue Française*, 144.
- Larguèche E., (1983). *L'Effet injure*, Paris, PUF.
- Larguèche E., (2004). « L'injure comme objet anthropologique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 103-104, <http://remmm.revues.org/index1198.html>
- Lecomte D., (2008). « Injures et outrages aux forces de police », in Desmons E. & Paveau M.-A. (dir.), *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours*, Paris, L'Harmattan.
- Maingueneau, D., (2007). *Genre de discours et modes de généralité, Le français aujourd'hui*, 2007/4 (n°159), p.29-35. DOI 10.3917/lfa.159.0029
- Monfort J.-Y., (2008). « L'injure dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse » in Desmons E. & Paveau M.-A. (dir.), *Outrages, insultes, blasphèmes et injures : violences du langage et polices du discours*, Paris, L'Harmattan.
- Petit, G., (2007). « La dénomination des genres discursifs : contraintes linguistiques et pragmatiques. Salah Mejri. *A la croisée des mots. Hommages à Taïeb Baccouche*, Université de Sousse ; Université Paris 13, pp.247-278. <halshs-00410880>
- Moïse C., Auger N., Fracchiolla B., Schultz-Romain C. (éd.), (2008a). *La violence verbale. Espaces politiques et médiatiques*, tome 1, L'Harmattan, (coll. Espaces discursifs), p. 231.
- Moïse C., Auger N., Fracchiolla B., Schultz-Romain C. (éd.), (2008b). *Des perspectives historiques aux expériences éducatives*, tome 2, L'Harmattan, (coll. Espaces discursifs).
- Perelman, C. et Olbrechts-Tyteca, L., (1988). *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, éd. De l'université de Bruxelles.
- Plantin, C., (1996). *L'argumentation*, Paris, Seuil.

- Edouard, R., (1979). *Dictionnaire des injures*, Genève, Mont-Blanc.
- Rosier L. & Ernotte P., (2001). « Le lexique clandestin, la dynamique sociale des insultes et appellatifs à Bruxelles », *Français et société*, 12.
- Rosier L., (2006). *Petit traité de l'insulte*, Labor, Loverval.
- Sacks H., Schegloff E. A., & Jefferson C., (1974). "A simplest systematics for the organization of turn-taking in conversation", *Language*, 50, 696-735.
- Searle J. R., (1972). *Les actes de langage*, Paris, Hermann.
- Searle J. R., (1982). *Sens et expression*, Paris, éditions de Minuit.
- Stalloni, Y., (2007). *Les genres littéraires*, Paris, Armand Colin.
- Vincent D. & Laforêt M., (2004). « La qualification péjorative dans tous ses états », in D. Lagorgette & P. Larrivée (dir.), *Les Insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, *Langue française*, 144, p. 59-81.